























Arrêts

<p>2019-048 </p> <p>19-03-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface contre la pollution (art. 35septies, § 2) et décret de la Région flamande du 24 janvier 1984 portant des mesures en matière de gestion des eaux souterraines (art. 28quater, § 2, al. 1er, 2°)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6844 • 6845 • 6849 • 6850 • 6851</p>	<p>Droit fiscal - Région flamande - Protection des eaux de surface contre la pollution - Taxe sur la pollution des eaux - Calcul du montant en fonction de la charge polluante - Charge polluante effective de l'eau - Formules de calcul forfaitaires - Grands consommateurs</p>
<p>2019-047 </p> <p>19-03-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Loi du 8 juillet 2018 portant des dispositions diverses sur le banc d'épreuves des armes à feu (art. 8 et dans l'art. 19, § 2, les mots «du directeur du banc d'épreuves»)</p> <p>Annulation (art. 19, § 2, en ce qu'il vise le directeur du banc d'épreuves des armes à feu, sans prévoir de disposition transitoire adéquate)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7020</p>	<p>Droit administratif - Banc d'épreuves des armes à feu - Réforme - Emploi de directeur - Absence de disposition transitoire adéquate</p>
<p>2019-046 </p> <p>14-03-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie et d'environnement (art. 133 et 151)</p> <p>Annulation (art. 133, 2° et 151, 3°, du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6880 • 6893</p>	<p>Aménagement du territoire - Région flamande - Permis d'environnement - Recours - Conditions de recevabilité</p>
<p>2019-045 </p> <p>14-03-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Loi du 25 juillet 2008 modifiant le Code civil et les lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat en vue d'interrompre la prescription de l'action en dommages et intérêts à la suite d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat (art. 2)</p> <p>La première question préjudicielle est sans objet - La seconde question préjudicielle n'appelle pas de réponse</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6830</p>	<p>Droit civil - Action en dommages et intérêts - Prescription - Interruption - Recours en annulation au Conseil d'Etat - Absence d'effet interruptif lorsque le recours n'aboutit pas à un arrêt d'annulation</p>
<p>2019-044 </p> <p>14-03-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Loi du 17 mai 2017 modifiant le Code d'instruction criminelle en vue de promouvoir la lutte contre le terrorisme</p> <p>Annulation (art. 46bis/1, § 3, du Code d'instruction criminelle, tel qu'il a été inséré par l'art. 2 de la loi du 17 mai 2017) - Rejet des recours pour le surplus</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6805 • 6807 • 6808</p>	<p>Droit pénal - Recherche des infractions terroristes - Levée du secret professionnel - Institutions de sécurité sociale</p>

<p>2019-043</p>  <p>14-03-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Code de la taxe sur la valeur ajoutée (art. 53quinquies)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6803</p>	<p>Droit fiscal - Taxe sur la valeur ajoutée - Liste annuelle des clients assujettis - Avocats - Secret professionnel</p>
<p>2019-042</p>  <p>14-03-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Code civil (art. 2272, al. 2)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6795</p>	<p>Droit civil - Action des marchands - Marchandises vendues aux particuliers non marchands - Prescription annuelle - Action d'un gestionnaire de réseau de distribution qui satisfait à une obligation de service public</p>
<p>2019-041</p>  <p>14-03-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Loi du 30 mars 2017 modifiant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité et l'article 259bis du Code pénal (art. 4, 4°, et 5, litterae e), f) et g), deuxième tiret : nouvel art. 2, § 3, art. 3, 12°, art. 3, 12°/1, et art. 3, 14°, litterae a) et b), de la loi précitée du 30 novembre 1998)</p> <p>Annulation (art. 2, § 3, de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité tel qu'il a été inséré par l'art. 4, 4°, de la loi du 30 mars 2017) - Rejet du recours pour le surplus</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6758</p>	<p>Sûreté de l'Etat - Méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité - Mécanisme de notification sur demande - Champ d'application et conditions</p>
<p>2019-040</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Code civil (art. 2244, § 1er, al. 3 : le mot « annulé »)</p> <p>Annulation (le mot « annulé » dans l'art. 2244, § 1er, al. 3, du Code civil)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7044</p>	<p>Droit civil - Action en dommages et intérêts - Prescription - Interruption - Recours en annulation au Conseil d'Etat - Absence d'effet interruptif lorsque le recours n'aboutit pas à un arrêt d'annulation</p>
<p>2019-039</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Loi du 31 juillet 2017 portant des dispositions financières et fiscales diverses et portant des mesures en matière de contrats de concession (art. 23 à 25)</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6852</p>	<p>Droit des finances - Fonds de garantie pour les services financiers - Protection des dépôts - Contributions des établissements de crédit - Modification du pourcentage de contribution</p>
<p>2019-038</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Décret de la Région flamande du 30 juin 2017 portant diverses dispositions en matière d'environnement, de nature et d'agriculture (art. 96 et 97)</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6812</p>	<p>Protection de l'environnement - Région flamande - Réglementation de l'usage des pesticides - Interdiction d'utilisation - Habilitation au pouvoir exécutif - Portée</p>
<p>2019-037</p>  <p>28-02-2019</p>	<p>Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 décembre 2017 modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise</p>	<p>Environnement - Région de Bruxelles-Capitale - Zone de basses émissions</p>

<p>Recours en annulation</p>	<p>de l'Energie</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6806</p>	
<p>2019-036</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Loi du 19 mars 2017 modifiant la législation en vue de l'instauration d'un statut pour les accueillants familiaux</p> <p>Annulation (art. 387octies du Code civil, inséré par l'art. 10 de la loi du 19 mars 2017) - Maintien des effets de la disposition annulée quant aux décisions judiciaires prises jusqu'à la publication du présent arrêt au Moniteur belge - Rejet du recours pour le surplus (compte tenu de ce qui est dit en B.23.1)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6721</p>	<p>Droit civil - Accueil familial - Statut - 1. Droit aux relations personnelles avec l'enfant pour les parents ou le tuteur - 2. Délégation de l'autorité parentale</p>
<p>2019-035</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Décret de la Communauté flamande du 3 février 2017 relatif à la réintégration de l'« Universitair Ziekenhuis Gent » dans l'« Universiteit Gent » (art. 6, 7 et 17 à 21) et décret spécial de la Communauté flamande du 3 février 2017 modifiant diverses dispositions du décret spécial du 26 juin 1991 relatif à l'« Universiteit Gent » et à l'« Universitair Centrum Antwerpen » (art. 32)</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6719</p>	<p>Hôpitaux - Réintégration de l'« Universitair Ziekenhuis Gent » dans l'« Universiteit Gent » - Statut des médecins hospitaliers et structures de concertation au sein de l'« UZ Gent »</p>
<p>2019-034</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Décret flamand du 23 décembre 2016 portant des dispositions fiscales diverses et des dispositions relatives au recouvrement de créances non-fiscales (art. 34 et 35 : modification des art. 2.7.1.0.6 et 2.7.3.2.8 du Code flamand de la Fiscalité du 13 décembre 2013)</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6705</p>	<p>Droit fiscal - Région flamande - Droits de succession - Prestations résultant d'un contrat d'assurance-vie - Impact du don de ce contrat sur la déduction de l'impôt successoral sur les prestations d'assurance-vie recueillies par le bénéficiaire</p>
<p>2019-033</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Décret de la Région wallonne du 20 juillet 2016 abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et formant le Code du Développement territorial (art. D.II.28, al. 2, D.II.36, § 2, al. 2, D.II.37, § 1er, al. 6, et D.IV.11 contenus dans l'art. 1er)</p> <p>Désistement (en ce que le recours porte sur l'art. D.IV.11 du Code du Développement Territorial) - Rejet du recours</p>	<p>Droit administratif - Urbanisme et aménagement du territoire - Région wallonne - Destination et prescriptions générales des zones - Applications aux plans de secteur en vigueur à la date d'entrée en vigueur du Code du Développement territorial - Procédure législative - Non-application des règles relatives à l'évaluation préalable des incidences sur l'environnement</p>

	Numéro(s) de rôle : 6662	
<p>2019-032</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Recours en annulation</p>	<p>Décret de la Région wallonne du 20 octobre 2016 portant modification du décret du 10 juillet 2013 instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et modifiant le Livre 1er du Code de l'Environnement, le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables et le décret du 12 juillet 2001 relatif à la formation professionnelle en agriculture (art. 2, 3 et 4)</p> <p>Rejet du recours (sous la réserve d'interprétation mentionnée en B.21)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6658</p>	<p>Protection de l'environnement - Région wallonne - Réglementation de l'usage des pesticides - Interdiction d'utilisation - Habilitation au pouvoir exécutif - Portée</p>
<p>2019-031</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Demande d'interprétation</p>	<p>Arrêt n° 35/2018 du 22 mars 2018</p> <p>Interprétation (compétence de la chambre des mises en accusation)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7074</p>	<p>Procédure pénale - Procédures particulières - Privilège de juridiction des magistrats (et de leurs coauteurs et complices) pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions - Absence d'une procédure de règlement de la procédure par une juridiction d'instruction</p>
<p>2019-030</p>  <p>28-02-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation (art. 14, § 1er et § 3)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6824 • 6825 • 6826 • 6827 • 6828 • 6829</p>	<p>Droit pénal - Suspension, sursis et probation - Sursis - Révocation - Infraction de roulage - Conditions</p>
<p>2019-029</p>  <p>14-02-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (art. 52)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6832</p>	<p>Droit social - Droit du travail - Contrat de travail - Protection contre le licenciement - Membres de la délégation syndicale chargée d'exercer les missions des Comités pour la Prévention et la Protection au travail</p>
<p>2019-028</p>  <p>14-02-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Décret communal flamand du 15 juillet 2005 (art. 194)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6817</p>	<p>Droit communal - Région flamande - Habitants d'une commune qui estent en justice au nom de cette commune, si le collège des bourgmestre et échevins s'en abstiendrait à tort - Conditions</p>
<p>2019-027</p>  <p>14-02-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail (art. 13 et 14)</p> <p>Renvoi de l'affaire au juge a quo</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6811</p>	<p>Accident du travail - Indemnisation en cas de décès - Bénéficiaires - Enfant pris en charge par la victime dès son plus jeune âge et vis-à-vis duquel la victime était protuteur et exerçait à ce titre les droits dont les parents biologiques étaient</p>

		déchus ainsi que les obligations corrélatives
<p>2019-026</p>  <p>14-02-2019</p> <p>Questions préjudicielles</p>	<p>Codes des impôts sur les revenus 1992 (art. 257, § 2, 3°)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6788</p>	<p>Fiscalité - Impôts sur les revenus - Prêcompte immobilier - Remise ou modération proportionnelle - Condition d'improductivité totale de 90 jours - Réduction d'activité ou d'output/chiffre d'affaires/bénéfices</p>
<p>2019-025</p>  <p>14-02-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Code pénal (art. 433terdecies)</p> <p>Renvoi de l'affaire au juge a quo</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6780</p>	<p>Droit pénal - Abus de la vulnérabilité d'autrui en vendant, louant ou mettant à disposition des biens en vue de réaliser un profit anormal - Confiscation spéciale</p>
<p>2019-024</p>  <p>14-02-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Titre préliminaire du Code de procédure pénale (art. 4)</p> <p>Violation ou non-violation, selon l'interprétation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6776</p>	<p>Procédure pénale - Exercice de l'action publique et de l'action civile - Principe général du droit de l'autorité de chose jugée au pénal sur le civil - Preuve</p>
<p>2019-023</p>  <p>14-02-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Loi du 1er août 1985 portant des mesures fiscales et autres (art. 31bis, § 2, 3°)</p> <p>Violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6763</p>	<p>Aide aux victimes d'actes intentionnels de violence - Sauveteur occasionnel - Délai légal d'introduction d'une demande d'aide financière - Point de départ - Comparaison avec le délai pour les victimes directes</p>
<p>2019-022</p>  <p>14-02-2019</p> <p>Question préjudicielle</p>	<p>Loi du 8 août 1997 sur les faillites (art. 14, al. 3)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 6760</p>	<p>Faillite - Délai pour former tierce opposition contre un jugement fixant la date de cessation de paiement - Dérogation aux règles de droit commun du Code judiciaire</p>